

# L'INFOLETTRE DU STTRC

15 FÉVRIER 2021

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## TUG PAR-CI, MAIS PAS PAR-LÀ

La direction de Radio-Canada verse les TUG, quand quelqu'un remplace dans une fonction supérieure, en vertu de critères aléatoires : des fois c'est oui et des fois c'est non. Pourtant la convention est claire, à l'article 25.2 on dit : « un employé temporairement affecté pour une durée de plus de deux heures consécutives aux tâches principales d'un groupe supérieur à celui qu'il occupe en permanence, touche, en plus de sa paie habituelle, un montant fixe selon les modalités suivantes: - 20\$ pour tout poste des groupes 1 à 14, - 25\$ pour tout poste des groupes 15 à 38 ». Alors vérifiez vos cartes de temps et vos talons de paie, il y a quelqu'un dans la direction qui visiblement souffre d'analphabétisme.



## Compteur, la suite

Le compteur pour les employés temporaires sera peut-être unique, mais les questions en marge de sa mise en place sont multiples. Une rencontre avec nos vis-à-vis patronaux a permis de faire le point. On a appris qu'une équipe de six personnes des Ressources humaines – pas des Services partagés(!!!) – a le mandat de répondre rapidement aux questions envoyées à : [compteur.sttrc@radio-canada.ca](mailto:compteur.sttrc@radio-canada.ca). Et que plusieurs ont de la difficulté à vérifier l'exactitude du nombre de jours travaillés qu'on leur reconnaît : pour les ex-SCRC, il y a des doublons; pour d'autres, la prise de photo le 22 novembre dernier complique l'opération de vérification. La direction nous a expliqué que la constitution de cette liste a été complexe parce qu'il y a quatre ou cinq sources qui permettent d'établir l'ancienneté. Radio-Canada croit, avec son équipe de première ligne, être en mesure de répondre à toutes les questions et de permettre à tous les temporaires de s'assurer qu'ils ont le bon nombre de journées au compteur, idem pour les titres d'emploi. Reste qu'on a convenu de faire le point les 17 et 24 février prochain. Des questions ? : [compteur.sttrc@radio-canada.ca](mailto:compteur.sttrc@radio-canada.ca).

## Les congés, on y a droit!

D'ici au 31 mars, c'est la course aux congés annuels, et on en a bien besoin! Certains membres se les font toutefois refuser (ou même retirer), sous prétexte qu'il n'y a personne pour les remplacer. Si c'est votre cas, il faut prévenir le syndicat, qui pourra intervenir pour que vous puissiez prendre les congés qui vous sont dus.

## À voir en page 2

- De héros à zéro
- NMRC : peu de monde et déjà bruyant
- TSA-Asperger
- Le vidéojournal...
- Que dit la convention?

## DE HÉROS À ZÉRO

Vous êtes nombreux à avoir réagi avec stupéfaction au texte publié par La Presse le 8 février dernier au sujet du litige opposant notre camarade Sylvain Castonguay à notre employeur. Sachez que le STTRC défend Sylvain depuis le début de cette histoire. Nous avons d'ailleurs été témoins du traitement inusité qui lui a été réservé. Nous saluons le courage dont Sylvain fait preuve non seulement dans sa bataille pour faire valoir ses droits, mais aussi dans sa décision de rendre public son mauvais traitement. Le dossier de Sylvain expose au premier chef le style de gestion de Radio-Canada à l'égard de certains employés. Le grief étant présentement en arbitrage, nous ne commenterons pas la trame factuelle du dossier, mais sachez que nous sommes tout autant préoccupé-es que vous des révélations contenues dans cet article. Nous continuons de soutenir Sylvain dans ses démêlés avec Radio-Canada, comme nous le faisons pour tous les employé-es subissant un traitement injuste de la part de l'Employeur.

## NMRC : PEU DE MONDE ET DÉJÀ BRUYANT

Des équipes aménagent progressivement dans la Nouvelle Maison de Radio-Canada à Montréal, et déjà l'enjeu du bruit ressort. Tous ceux et celles qui travaillent dans des stations « neuves » (Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski, Moncton) peuvent en témoigner : le travail en aires ouvertes, c'est bruyant. Le bruit ne dépasse peut-être pas les seuils de la CNESST, mais la concentration devient difficile, voire impossible quand on n'a, pour couper le son ambiant, que les petits écouteurs fournis par l'employeur. L'enjeu a été soulevé par le syndicat lors de rencontres il y a un an, et visiblement, rien n'a été fait. Alors documentons. Nous avons besoin de témoignages, à Montréal où ailleurs, pour démontrer un problème réel. La solution devrait être que la Société fournisse des écouteurs capables d'éliminer les sons parasites (ce sont les sons qui sont des parasites, pas nos collègues...). Envoyez au syndicat un court texte pour décrire la situation, prévenez votre délégué, et on prendra le relais.

## LE VIDÉOJOURNAL...

Ça existe déjà à Rouyn-Noranda, où il n'y a pas de salle de nouvelles télé, mais Radio-Canada veut ajouter sous peu la production d'un vidéojournal, distinct du téléjournal, dans plusieurs régions. L'idée n'est pas mauvaise, en autant que l'on y accorde les ressources nécessaires et que la convention soit respectée. Serez-vous surpris d'apprendre que les premiers signaux montrent que Radio-Canada ne fera ni l'un ni l'autre? Une production qui va s'ajouter au travail des équipes existantes, et la création d'un nouveau poste qui n'existe pas dans notre convention. Il est où le Dialogue qu'on nous vend depuis plus de 10 ans? Si vous le voyez passer, dites-nous le, on le cherche toujours. Quand est-ce que la direction va enfin comprendre que l'organisation de notre travail doit se faire avec nous et surtout pas contre nous?

## TSA-ASPERGER

De plus en plus d'adultes apprennent qu'ils sont sur le spectre de l'autisme, et certains peuvent être des collègues. S'ils peuvent être exceptionnellement intelligents et de bons travailleurs, ils peuvent aussi faire face à des défis. Une sensibilité à la luminosité, aux bruits, des lacunes dans la communication socio-émotionnelle sont des manifestations du trouble du spectre de l'autisme et elles varient d'une personne à l'autre. Le degré de fonctionnement et le niveau de sévérité varient. Le collègue David Grand-Maison explique ce que son diagnostic a changé pour lui : « Le diagnostic apporte à la personne qui le reçoit une certaine forme de "réconfort" ou plusieurs réponses. Ce qui est intéressant aussi c'est la panoplie de services offerts à la suite du bon diagnostic. Il restera toujours des gens qui remettront en doute la condition médicale, mais ce qui est important pour la personne qui le reçoit, c'est que cela ait été donné par un bon spécialiste et que cette personne puisse obtenir des services adéquats pour devenir plus "fonctionnelle" dans sa vie de tous les jours. Sans toujours se "sentir à côté de la track". » Si vous le souhaitez, vous pouvez lui faire parvenir vos questions en privé à l'adresse courriel david.grandmaison@outlook.com.

## Que dit la convention?

**Est-ce que j'ai le droit de prendre des contrats à l'extérieur de Radio-Canada?**

L'article 16 dit que oui, mais à certaines conditions. Si vous êtes permanent ou contractuel, ce travail ne doit pas entrer en concurrence avec Radio-Canada, sauf si vous animez une émission qui n'est pas une émission d'information. Si vous êtes temporaire, cela ne doit pas nuire à votre travail ou à la disponibilité que vous avez offerte à Radio-Canada. Dans tous les cas, ces activités doivent respecter le Code de conduite, la politique sur les conflits d'intérêt et les Normes et pratiques journalistiques (si elles s'appliquent à vous).